



CONDUCTEUR·RICE D'AUTOMOBILE

(ETRE TITULAIRE DE TOUS LES PERMIS : B, BE, C, CE, D, DE)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Directions d'affectation :

- Direction de la propreté et de l'eau (DPE), plus précisément la section des moyens mécaniques (SMM)
- Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT), plus précisément le service technique des transports automobiles municipaux (TAM)

	Affectation DPE/SMM	Affectation l' DILT-STTAM
Fonctions :	Conduite bennes à ordures, laveuses et aspiratrices de chaussées, ampliroll, saleuses...	Conduite tous type de Poids Lourds : Fourgons de 7 à 26 Tonnes caisses sèches ou bâchés, semi-remorques et portes-engins, dépanneuses, camions grues, nacelles, grues bennes forestières, bennes à chaine, grues bras, transports collectifs de 14 à 63 places. Des utilisations d'engins de levage sont régulières.
Lieu de Travail :	Aubervilliers, Clichy, quai d'Ivry, quai d'Issy, Ivry-sur-Seine, Romainville,	Garage Pouchet Paris 17 ^{ème} Garage Ivry Eastman
Conditions de travail :	Collecte de déchets, entretien des chaussées et trottoirs Interventions particulières : neige, manifestations...	Chauffeur·euse-livreur·euse : à ce titre, chargement et déchargement du véhicule confié Conducteur, chauffeur livreur, manutention, interventions logistiques de gestion de crise ou événementielle, dépanneur, opérateur d'engin de levage.

Rémunération :	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 125 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale
Conditions particulières :	<u>Être titulaire de tous les permis</u> : B, BE, C, CE, D et DE.
Modalités de recrutement :	Pour les candidats remplissant les conditions, deux phases d'évaluation de vos connaissances, compétences professionnelles et de votre motivation : Phase I – Admissibilité ➤ Rédaction d'un constat et recherche d'itinéraire à partir d'un dossier remis au-à la candidat-e (durée 1h30, coefficient 3) ➤ Vérification des connaissances se rapportant aux fonctions. Elle comprendra des exercices appliqués à l'emploi et pourra prendre forme de questionnaire à choix multiple (calculs, conversions, questions techniques réglementaires ; durée 1h, coefficient 2). Phase II – Admission (uniquement pour les candidats admissibles à l'issue de la phase I) Cet entretien avec le jury est destiné à apprécier l'aptitude à tenir le poste et les motivations du-de la candidate (durée : 15 mn ; coefficient 5). En introduction, le jury vous demandera de vous présenter en abordant les points suivants : 1. Votre parcours professionnel, 2. Les compétences acquises, 3. Vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions de conducteurs. Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un conducteur tous permis à la Ville de Paris, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Les lauréat.e.s devront également ensuite satisfaire à des examens psychotechniques professionnels et médicaux particuliers pour pouvoir être recruté.e.s.
Pour postuler :	Plus d'information sur www.paris.fr Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches : <u>Accueil du Bureau du recrutement</u> 2, rue de Lobau, 75004 PARIS <u>Métro</u> : Hôtel de Ville <u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés 
Informations générales sur les recrutements sans concours :	Site internet : www.paris.fr/recrutement